

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 14 octobre 2025 - Délibération n° 2025/10/08

OBJET : Retire et remplace pour erreur matérielle la délibération 2025/10/08 visée le 22/10/2025 - Approbation du Projet de Territoire 2025-2045

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, à dix-neuf heures cinq, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 octobre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique

Étaient excusés : DUBOIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – POUGET – CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – FERRAND Marc – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. Mme DUBOIS Sandrine donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. PARAYRE Régis
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
5. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
6. M. DEPATUREAUX Gilles donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
8. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain

Suppléances : MARIE Patrick – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	43		51		
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
45	0	6	0	0	0

M. le Président rappelle que la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a lancé en juin 2024 l'élaboration de son Projet de Territoire 2025–2045, dans une démarche participative associant élus, acteurs locaux et habitants.

Ce travail a permis d'identifier les enjeux prioritaires et de définir une vision stratégique à 20 ans, structurée autour de trois axes majeurs, validés par le Conseil communautaire en février 2025, et déclinés en 80 fiches actions opérationnelles.

Le projet a été conçu pour être réaliste et financièrement soutenable, avec une maquette budgétaire compatible avec les ressources de la collectivité et les financements mobilisables.

Ce document constitue une feuille de route partagée, un outil de pilotage et un levier d'action auprès des partenaires.

La Conférence des Maires du 23 septembre 2025 a donné un avis favorable, confirmant le large soutien à ce projet structurant.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 février 2025 validant les trois axes stratégiques du Projet de Territoire ;

Vu les travaux engagés depuis juin 2024 pour l'élaboration du Projet de Territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest ;

Vu l'avis favorable émis par la Conférence des Maires en date du 23 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité pour l'intercommunalité de se doter d'un document stratégique à long terme permettant de coordonner ses politiques publiques ;

Considérant que ce Projet de Territoire a été construit de manière concertée avec les élus, les acteurs locaux et la population ;

Considérant que ce projet se décline en un plan opérationnel réaliste et soutenable, comprenant 80 fiches actions détaillées, compatibles avec les ressources financières actuelles et prévisionnelles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 45 voix pour, 6 abstentions et 0 voix contre, décide de :

- Approuver le Projet de Territoire 2025–2045 de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest ;
- Valider la déclinaison de ce projet en trois axes stratégiques en 80 fiches actions définissant les objectifs, partenaires, moyens et échéanciers ;
- Autoriser le Président à mettre en œuvre ce document-cadre et à mobiliser les partenaires financiers et institutionnels nécessaires.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

